



Accident sans conducteur déclaré

Par **sebastien**, le **04/08/2011** à **15:31**

Bonjour, je vous explique j'ai eu un accident sur l'autoroute avec trois autres personnes dans ma voiture, ils n'y a pas eu de blessés, une barrière d'autoroute abîmée, et ma voiture est une épave. Les trois personnes et moi même étions sous l'emprise d'alcool. Je ne me souviens de rien j'ignore qui conduisait le véhicule au moment de l'accident, la police l'ignore aussi. Je suis assuré en tout risque mais l'assurance refuse de me rembourser quoi que se soit. Ai-je une solution?

Par **mimi493**, le **04/08/2011** à **15:35**

Si les 3 conducteurs possibles étaient ivres-mort (au point de ne pas se souvenir), alors le conducteur était forcément ivre-mort, donc l'assurance ne fonctionne pas. A vous de prouver qui était le conducteur pour vous retourner contre lui.

Par **nathalie**, le **05/08/2011** à **04:53**

Bonjour,
Vous étiez ivre mort et vous avez pris l'autoroute ??? Vous étiez ivrement inconscients. Je vous confirme, si tout le monde était ivre-mort, inutile de chercher le conducteur pour l'assurance, aucune ne fonctionnera. Vous êtes effectivement libre de trouver le conducteur pour vous retourner contre lui (avec des preuves) concernant les frais de perte de votre véhicule et ce que vous allez devoir payer pour la barrière. N'y a-t-il pas des témoins du lieu de votre départ qui auraient pu constater qui avait pris le volant ? Quoiqu'il en soit, estimez-vous heureux qu'il n'y ait pas eu de mort(s) ou d'handicapé(s). Rrrr ! Je vous

comprends mais c'est que du financier...

Par **Tisuisse**, le **06/08/2011** à **14:56**

Et mieux vaut ne pas savoir qui conduisait parce que son permis serait foutu aussi pour lui.